

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3793

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 876, substituer aux mots :

« publication de la présente loi, toute mesure législative afin de préciser et de compléter toute disposition relative »,

les mots :

« promulgation de la présente loi, toute mesure relevant du domaine de la loi afin de préciser et de compléter les dispositions relatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.